

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI de SCHWINDRATZHEIM

- 1- Le tournoi est autorisé sous le numéro 20.GEST.67/TI.D./001
- 2- Le juge-arbitre principal de la compétition est Monsieur **Stève EHRMANN** assisté du juge-arbitre adjoint Monsieur **Marc-André STEINMETZ**.
- 3- Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Il est géré par le logiciel Badplus.
- 4- Tout participant doit être licencié et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort afin de pouvoir participer au tournoi.
- 5- Les matchs se jouent au meilleur des trois sets.
- 6- Le tournoi n'a qu'une catégorie Senior qui est ouverte à partir de la catégorie Minime à la catégorie Vétéran.
Les disciplines proposées sont : DH – DD – DMx
- 7- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton, Madame Valérie SABIGNO, 4 rue Jean Mentelin 67000 STRASBOURG, par tout moyen prouvant la date de réception. Le recommandé avec AR n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante : valeriesabigno@lgebad.com
- 8- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.
- 9- Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- 10- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque. Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 11- Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable). En cas de litige, le volant officiel (**RSL Tourney 1**) devra être utilisé. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales. Le volant officiel sera en vente dans la salle.
- 12- Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes minimum.
- 13- Le temps de prise de contact avec les terrains (dit « d'échauffement ») sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos.
- 14- Les matchs sont majoritairement auto-arbitrés jusqu'aux demi-finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CLOT, s'il le juge nécessaire.
- 15- Tout joueur devra se présenter à la table de marque au plus tard 30 minutes avant son premier match et ce pour chaque jour de la compétition.
- 16- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
- 17- Seuls auront accès au plateau de jeu :
 - les joueurs disputant un match ou appelés pour un match,
 - leurs entraîneurs ou conseillers durant les interruptions réglementaires,
 - les organisateurs et les officiels techniques.La règle du coaching durant les sets (« coaching permanent ») ne sera pas autorisée.

Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul.

18- Tableaux.

Les séries seront réparties comme suit : N3R4, R5R6, D7D8 et D9PNC.

Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 disciplines différentes.

Le sur classement d'une série uniquement est autorisé à condition que le CPPH le plus fort du tableau soit inférieur à 16 fois le CPPH du joueur(euse) se surclassant.

C'est le classement au 12 septembre 2020 qui sera pris en compte pour le tirage au sort.

Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1^{ère} phase et l'élimination directe pour la phase finale (à partir des 1/16 de finales). Le Comité Organisateur se réserve le droit soit d'annuler un tableau, soit de fusionner les tableaux de 2 séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC soit 3 paires.

Un(e) joueur(euse) sans partenaire pourra s'inscrire au choix et l'organisateur fera son possible pour lui en trouver un(e).

19- Inscription.

Le nombre d'inscriptions est limité à 200 joueurs(euse)s pour le tournoi, nous tiendrons compte de la date d'arrivée des inscriptions en cas de surnombre.

Les inscriptions se feront par le biais d'un Google Form en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Inscription au tournoi de Schwin#2 – 26 & 27 sept. 2020](#)

Ou en copiant dans votre navigateur l'adresse URL suivante :

<https://forms.gle/Ja55V436z3Yw4jZp7>

Les tableaux sont limités à 32 paires maximum.

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 17 septembre 2020. Le tirage au sort est fixé au samedi 19 septembre 2020.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

15 € pour 1 tableau

20 € pour 2 tableaux

Le mode d'inscription et de paiement peut être individuel ou par club. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

- 20- Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu.
- 21- Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides.
- 22- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incident durant la compétition.
- 23- Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, tout participant à la compétition s'engage à respecter les prescriptions sanitaires que l'organisateur pourra mettre en place selon la situation sanitaire au moment du tournoi, sous peine d'exclusion du tournoi

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.